



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex

Compte-rendu CFDT de la réunion intersyndicale au cabinet du Ministre, le 26 novembre 2009

Cette réunion était présidée par Monsieur DEGOS, adjoint au directeur de cabinet représentant le Ministre.

Pour la CFDT, participaient à cette réunion : Francis HIESIGER (SN Strasbourg) ,Frédéric BROTHELANDE DGAC/SNIA, Jean BELLEC Parc 22, Jean Marc HERMANN Parc 57, Patrick GROSROYAT (USEE/CFDT).

**En progrès, mais peut mieux faire !
Il faut maintenir la pression !
Tous et toutes en grève, le 3 décembre 2009**

Allons à l'essentiel !

La pression des organisations syndicales CFDT/CGT/FO, dans le cadre de l'appel commun à la grève du 3 décembre 2009, a obligé l'administration à reconnaître que les transferts des Parcs et Ateliers ne se passaient pas dans les meilleures conditions et c'est un euphémisme !

Le directeur de cabinet qui, au départ, se voulait rassurant, au vu des témoignages et des remontées des organisations syndicales a semblé prendre la mesure des difficultés et des inquiétudes des personnels, après plus de 4 heures de réunion.

Il propose « des pistes de progrès » qui restent bien sûr à confirmer par des actes et des instructions :

- 1) Peser pour que la revalorisation des trois grades du pied de grille soient effectives rapidement;
- 2) Mettre en œuvre la procédure pour permettre la revalorisation de la prime de rendement;
- 3) Idem pour la prime de métier;
- 4) Étudier la faisabilité pendant une période transitoire de 2 ans du maintien global de la rémunération de tous les OPA, y compris service fait, qu'ils soient transférés au CG ou dans les services de l'État;

- 5) Faire une étude de faisabilité du maintien des droits syndicaux (pendant une période transitoire) État pour les agents transférés aux collectivités, avec une compensation financière pour les départements (ils vont désormais payer les OPA transférés). Et faire une étude juridique des conséquences pour les OPA de la mise à disposition sans limitation de durée;
- 6) l'instruction est donnée à la DGITM (ex direction des routes) de convoquer les DIR avec les OS afin de faire le point sur les problèmes rencontrés concernant l'accueil des OPA. Nous avons évoqué la Lozère où des OPA sont transférés à 50 km sans indemnité car nouvellement recrutés et le parc des Yvelines où les OPA sont dispatchés dans tous les départements de la petite couronne avec une mobilité importante, surtout en temps de transport;
- 7) Recenser tous les OPA, dans les petits services pour évaluer les problèmes liés aux réorganisations des services.

Comme vous le constatez, il y a beaucoup de déclarations d'intentions mais tout reste à confirmer.

Nous ne pouvons nous satisfaire de promesses. Ce ne serait pas la première fois qu'elles resteraient sans suite !

**Le 3 décembre 2009,
Tous et toutes en grève pour faire
avancer nos revendications !**